

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Christina Meissner, Bernhard Riedweg, Patrick Lussi, Bertrand Buchs, Anne Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch, Jean-Luc Forni, Philippe Morel, Marc Falquet, Christo Ivanov

Date de dépôt : 22 avril 2014

Proposition de motion

Augmentons le taux de participation aux votations et aux élections avec « easyvote »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les taux d'abstention élevés lors des votations et des élections ;
- que les jeunes jusqu'à 25 ans participent moins aux votations que le reste des citoyens ;
- que la complexité des sujets et la fréquence des scrutins dissuadent de nombreuses personnes d'y participer ;
- que les explications doivent être rédigées de façon à intéresser le plus grand nombre ;
- le projet « easyvote » développé par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ) ;
- qu' « easyvote » a pour but de favoriser la participation en fournissant une information neutre, brève et compréhensible en complément des brochures officielles ;
- qu' « easyvote » connaît un succès croissant en Suisse ;
- que, en février 2014, 53 800 brochures « easyvote » ont été envoyées dans toutes les régions linguistiques de la Suisse ;
- que la diffusion du projet en Suisse dépend du bon vouloir des cantons et des communes ;

- que la diffusion d'« easyvote » auprès des électeurs genevois serait à même d'influencer positivement les taux de participation aux votations,

invite le Conseil d'Etat

- à examiner avec les responsables de la Fédération suisse des parlements des jeunes comment promouvoir la diffusion de la brochure « easyvote » sur le canton de Genève ;
- à soutenir financièrement les communes genevoises abonnant leurs jeunes à « easyvote » ;
- à citer l'existence du site internet « www.easyvote.ch » dans la brochure officielle cantonale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Constatant que les jeunes participaient moins aux votations et aux élections que les citoyens plus âgés, le Parlement des jeunes de Köniz a lancé en 2007 une brochure d'aide à la votation. Ce projet a par la suite été repris par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ) en 2011 qui l'a nommé « easyvote ». Ceci afin d'informer et de mobiliser les jeunes en vue des votations et des élections fédérales et cantonales. Il s'agissait alors de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations plus faciles à comprendre, neutres et moins longues.

La brochure « easyvote » informe sur les sujets des votations nationales et cantonales. Les textes sont rédigés par des jeunes pour les jeunes sur la base des documents officiels. La rédaction des textes « easyvote » se fait en plusieurs étapes et sur plusieurs semaines en collaboration avec plus de 150 bénévoles âgés de 15 à 30 ans. Quatre semaines avant les votations, les brochures « easyvote » sont envoyées par courrier aux abonnés.

A Genève également, cette information simplifiée ne manquerait pas d'être appréciée notamment par les électeurs exerçant pour la première fois leur droit de citoyen du fait de leur jeune âge ou de leur récente naturalisation. En effet, la complexité des sujets et la non moins complexe explication des textes officiels actuels découragent un grand nombre d'électeurs. Du fait que la brochure « easyvote » est envoyée à la maison, elle favorise la discussion au sein de la famille et stimule l'ensemble de ses membres à s'intéresser aux votations. « Easyvote » possède aussi un site internet qui accompagne la brochure avec des outils de mobilisation supplémentaires, mais il ne peut remplacer la brochure papier. Il faut faire l'effort de rechercher un site internet, il est donc moins facilement accessible qu'une brochure papier reçue à domicile.

Dix ans après son lancement, « easyvote » connaît un succès croissant. En février 2014, près de 54 000 brochures ont été diffusées dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Berne, de Lucerne, des Grisons, de Soleure, du Tessin, de Vaud et de Zurich. 223 communes et 55 écoles sont abonnées et offrent les brochures à leurs jeunes citoyens, collégiens ou étudiants. Les communes abonnant leurs jeunes ayant le droit de vote à la brochure « easyvote » paient le prix de 5 F par jeune et par année (prix d'envoi inclus, TVA exclue). Deux fois par année, les communes envoient

les adresses à « easyvote » du groupe de jeunes à qui ils souhaitent offrir un abonnement à la brochure d'aide à la votation. Dans ce processus, les données transmises à « easyvote » sont protégées et garanties. Par la suite, les jeunes reçoivent directement chez eux la brochure envoyée par « easyvote ».

Bien que destinées en premier lieu aux jeunes citoyens, les explications d'« easyvote » peuvent être appréciées par les électeurs de toutes les générations.

Actuellement, les jeunes travaillant pour le projet « easyvote » s'efforcent d'augmenter la diffusion de leur projet en s'adressant aux cantons et aux communes. La démarche est fastidieuse. De plus, les électeurs ne sont pas placés sur un pied d'égalité, car l'adhésion au projet dépend du bon vouloir de chaque canton, voire de chaque commune. Pour ce qui est du canton de Genève, les responsables d'« easyvote » ont posé une demande en 2013 à la Chancellerie qui n'y a pas donné suite. Raison pour laquelle la FSPJ s'est alors tournée vers les communes genevoises. A l'heure actuelle, deux communes ont répondu positivement, Perly-Certoux et Vernier. Pour que l'ensemble des jeunes puissent profiter du projet, la motion votée à l'unanimité du Conseil municipal de Vernier demande en plus qu'« easyvote » soit présenté par l'association des communes genevoises à son assemblée générale.

Genève a tout à gagner en s'associant à la promotion du projet « easyvote ». Le canton pourrait, par exemple, contribuer à l'effort des communes en finançant une partie de l'abonnement pris en charge par les communes voulant informer leurs jeunes habitants (préférentiellement, entre 18 et 25 ans) grâce à une brochure qui leur est adaptée et qui leur prouve que les objets de votations les concernent aussi. Une réponse négative au projet de la part de communes est la plupart du temps basée sur la question financière. Le cofinancement du projet au niveau cantonal est un facteur de motivation important. Le canton de Lucerne, par exemple, subventionne une partie des coûts de l'abonnement à la brochure « easyvote » que paient les communes.

Afin de permettre à l'ensemble des électeurs, quel que soit leur âge ou leur lieu de domicile, d'accéder aux informations fournies par « easyvote », l'existence du site internet « www.easyvote.ch » pourrait également être mentionnée sur la brochure officielle cantonale.

Au plan fédéral, un postulat ayant récolté des signatures de tous les partis demande au Conseil fédéral de présenter au Parlement un rapport sur l'opportunité d'informer l'ensemble des électeurs sur « easyvote ».

En rendant les sujets plus accessibles, « easyvote » encouragerait davantage de personnes à voter. Notre démocratie directe se trouverait

renforcée par un taux de participation supérieur. Le Conseil d'Etat devrait profiter de donner à tous les électeurs genevois tous les moyens de s'intéresser à la vie civique et d'y participer dans les meilleures conditions. Le projet « easyvote » et sa mise à disposition de tous les électeurs permettraient d'y contribuer.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.